



**Hautes-Alpes**  
le département

**RECUEIL DES ACTES  
DEPARTEMENTAUX**

**hors arrêtés de voirie**

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE  
6 août 2025**

# LISTE DES ACTES PUBLIES

## ❖ Délégations de signature :

- Mme Corinne GOUTTE (abrogation)
- M. Laurent PARRENIN
- M. Eric GUIGNARD
- Mme Maéva BAUSSARD

## ❖ Personnel départemental :

### ✓ Recrutements / affectations :

- Mme Anne-Marie GIRARDOT DIT PIN (décision affectation)
- Mme Anne-Marie GIRARDOT DIT PIN (arrêté de recrutement)
- Mme Maéva BAUSSARD
- M. Jean-François CARILLO
- M. Baptiste QUAIREAU

# DELEGATIONS DE SIGNATURE



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du **06 AOUT 2025**

**Objet :** Abrogation de délégation de signature à Mme Corinne GOUTTE, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI)

---

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du 19 septembre 2024 de Mme Corinne GOUTTE, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI), à compter du 3 septembre 2024,
- Vu** le courrier de démission de Mme Corinne GOUTTE adressé au Président du Département des Hautes-Alpes, avec date d'effet au 3 novembre 2024,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 septembre 2024 donnant délégation de signature à Mme Corinne GOUTTE, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI).

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressée.

**Article 3 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 005-220500011-20250728-AR250728006-AR

S<sup>2</sup>LO

recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 05/08/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département  
des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

Arrêté du **06 AOUT 2025**

**Objet :** Délégation de signature à M. Laurent PARRENIN, Chef du Service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (SIRGTO)

## LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes du 13 mars 2025 portant délégation de signature à M. Laurent PARRENIN en tant que Chef du service Ingénierie Routière,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 11 juillet 2025 nommant M. Laurent PARRENIN, Chef du Service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (SIRGTO), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,
- Vu** la décision d'affectation du Président du Département des Hautes-Alpes du 25 juillet 2025 nommant M. Baptiste QUAIREAU, Adjoint au Chef du Service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (SIRGTO), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 13 mars 2025.

#### Article 2 :

A compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Laurent PARRENIN, Chef du Service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (SIRGTO), à l'effet de signer les éléments suivants :

- ✓ toute correspondance du service, relevant de la gestion courante, administrative et technique, en direction de l'utilisateur du service public départemental à l'exception des correspondances faisant grief,

- ✓ toute pièce accompagnant une demande de versement de subvention, attestant de la liquidation de la dépense ou l'encaissement de la recette,
- ✓ octroi des congés annuels ordinaires, état de frais de déplacement, ordre de mission ponctuel et autorisation de circulation dans le périmètre des Hautes-Alpes concernant les personnels placés sous son autorité,
- ✓ engagement de la dépense de gestion courante ainsi que tous les marchés du même montant, à hauteur maximale de 5 000 € HT,
- ✓ dépôt de plainte au nom et pour le compte du Département.

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire de la délégation susvisée, M. Baptiste QUAIREAU, Adjoint au Chef du Service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (SIRGTO), se substitue à M. Laurent PARENIN.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département et notifié à l'intéressé.

**Article 5 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 05/08/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

Le Président du Département  
Hautes-Alpes

**Signature**  
Jean-Marie BERNARD



Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du 06 AOUT 2025

**Objet :** Délégation de signature à M. Éric GUIGNARD, Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI)

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté de recrutement de M. Eric GUIGNARD, par voie de mutation du 24 mars 2020,  
**Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,  
**Sur** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le présent arrêté abroge et se substitue à celui du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Éric GUIGNARD, Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI).

**Article 2 :**

À compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Éric GUIGNARD, Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI), à l'effet de signer les éléments suivants, dans le cadre de la mise en œuvre en territoire des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

- ✓ tout document administratif relatif à la mise en œuvre d'une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance :
  - le Projet Pour l'Enfant (PPE),
  - les attestations de prise en charge,
  - le contrat d'accueil chez les assistantes familiales,
  - le contrat éducatif jeune majeur,
- ✓ toute démarche administrative et de soin dans le cadre d'une Délégation d'Autorité Parentale (DAP),
- ✓ toute demande de documents permettant la couverture santé des mineurs confiés,
- ✓ tout document relatif à une information au Juge pour Enfants,
- ✓ tout dépôt de plainte dans le cadre d'une Délégation d'Autorité Parentale (DAP).

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique FAURE, Chef du service de l'Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Drac-Buëch, se substitue à M. Éric GUIGNARD, Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI).

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à la personne désignée.

**Article 5 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

**- NOTIFICATION -**

**NOM**

**PRENOM**

**DATE**

**Signature**

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 05/08/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public

**ARRETE** du **06 AOUT 2025**

**Objet :** Délégation de signature à Mme Maéva BAUSSARD, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI)

---

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu** les dispositions des articles L. 3221-3 et L. 3221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° CD-21-07-746 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département,
- Vu** la décision d'affectation du 28 juillet 2025 de Mme Maéva BAUSSARD, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Sur** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1 :**

À compter de la date du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Mme Maéva BAUSSARD, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI), à l'effet de signer les éléments suivants, dans le cadre de la mise en œuvre en territoire des mesures d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

- ✓ tout document administratif relatif à la mise en œuvre d'une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance :
  - le Projet Pour l'Enfant (PPE),
  - les attestations de prise en charge,
  - le contrat d'accueil chez les assistantes familiales,
  - le contrat éducatif jeune majeur,
- ✓ toute démarche administrative et de soin dans le cadre d'une Délégation d'Autorité Parentale (DAP),
- ✓ toute demande de documents permettant la couverture santé des mineurs confiés,
- ✓ tout document relatif à une information au Juge pour Enfants,
- ✓ tout dépôt de plainte dans le cadre d'une Délégation d'Autorité Parentale (DAP).

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique FAURE, Chef du service de l'Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Drac-Buëch, se substitue à Mme Maéva BAUSSARD, Conseillère Mission Enfance Polyvalence Insertion (EPI).

**Article 3 :**

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département et notifié à la personne désignée.

**Article 4 :**

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA, 13235 Marseille Cedex 02. En application des dispositions des articles R. 414-7 et suivants du Code de Justice Administrative, ce recours peut être effectué par voie dématérialisée avec l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, une demande de recours gracieux peut être adressée (en recommandé avec accusé de réception) auprès de Monsieur le Président du Département des Hautes-Alpes (Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 Gap Cedex), cette démarche interrompant le délai de recours contentieux.

Flux dématérialisés :

- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe du Pôle
- Supérieur hiérarchique direct de l'agent
- Contrôle de Légalité

Copies :

- Dossier de l'agent
- Paierie départementale
- Site internet du Département

<p align="center"><b>- NOTIFICATION -</b></p> <p><b>NOM</b></p> <p><b>PRENOM</b></p> <p><b>DATE</b></p> <p><b>Signature</b></p>
---

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD  
Date de signature : 05/08/2025  
Qualité : Président du Conseil Départemental

Le Président du Département  
des Hautes-Alpes  
  
Jean-Marie BERNARD

# PERSONNEL DEPARTEMENTAL

## **RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS**

Gap, le - 5 AOÛT 2025

**DECISION  
D'AFFECTATION**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Chef de service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements ;
- SUR** l'avis favorable du Directeur Général Adjoint du Pôle d'affectation de l'agent ;

**D E C I D E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Anne-Marie GIRARDOT DIT PIN, attaché territorial, est nommée sur l'emploi de Chef de service Budgétaire et Comptable (cotation RIFSEEP A3) au sein du Service Budgétaire et Comptable du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements, à compter du 18 août 2025.

**ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Anne-Marie GIRARDOT DIT PIN est fixée au Site Saint-Louis, à Gap.

**NOTIFICATION**

**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

**DESTINATAIRES :**

- M. le Directeur Général Adjoint du Pôle d'affectation de l'agent
- Mme Anne-Marie GIRARDOT DIT PIN
- Paye
- Dossier
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux



# Hautes-Alpes

le département

Direction des Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

ID : 005-220500011-20250728-AI250728008-AI



**ARRETE DU 28 JUIL. 2025**

**OBJET :** Recrutement par voie de détachement, de Madame Anne-Marie GIRARDOT, dans le cadre d'emplois des attachés Territoriaux, au grade d'attaché.

## LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;
- VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;
- VU** le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;
- VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n°005241127000783 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'avis favorable, de Madame la ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, au recrutement par voie de détachement de Madame Anne-Marie GIRARDOT dans les services du Département des Hautes-Alpes pour une durée d'un an, à compter du 18 août 2025 ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Anne-Marie GIRARDOT dans son administration d'origine, la classant au 11<sup>ème</sup> échelon (IB 821-IM 678) du grade d'attaché avec une ancienneté d'échelon retenue au 20 août 2023 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Anne-Marie GIRARDOT est recrutée par voie de détachement, pour une durée d'un an, **à compter du 18 août 2025** dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, au grade d'attaché.

**ARTICLE 2 :** Madame Anne-Marie GIRARDOT est classée et rémunérée comme suit :

**Au 18 août 2025 :**

**Attaché**

**11<sup>ème</sup> échelon (IB 821 – IM 678)**

**avec une ancienneté retenue au 20 août 2023.**

**ARTICLE 3 :** La résidence administrative de Madame Anne-Marie GIRARDOT est fixée à GAP.

**ARTICLE 4 :** Madame Anne-Marie GIRARDOT exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

**ARTICLE 5 :** Madame Anne-Marie GIRARDOT devra solliciter, soit la prolongation de sa période de détachement, soit sa réintégration auprès de sa collectivité d'origine au moins deux mois avant l'expiration de son détachement.

**ARTICLE 6 :** L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**NOTIFICATION****NOM :****PRÉNOM :****DATE :****SIGNATURE :**  
Le Président

Jean-Marie BERNARD

**DESTINATAIRES :**

- Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Madame Anne-Marie GIRARDOT (Service Budgétaire et Comptable Pôle Aménagement, Développement et Déplacements)
- Paye
- Dossier
- Publié sur le site intranet
- Contrôle de légalité

Gap, le 28 JUIL. 2025

**DÉCISION D'AFFECTATION**

**LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion ;
- VU** le recrutement en contrat à durée déterminée de Madame Maéva BAUSSARD sur le poste de Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, au sein de l'Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Drac-Buëch ;
- SUR** l'avis du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

**D É C I D E :**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, Madame Maéva BAUSSARD, Conseiller Socio-éducatif, est affectée à l'Agence Territoriale de la Cohésion Sociale Gap-Drac-Buëch, en qualité de Conseiller Mission Enfance Polyvalence Insertion (cotation RIFSEEP A4).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Maéva BAUSSARD est fixée à la Maison des Solidarités de Gap-Cézanne.

**NOTIFICATION**

**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

**DESTINATAIRES :**

- Le supérieur hiérarchique de l'agent en charge de la diffusion
- Madame Maéva BAUSSARD
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Unité Assemblée et Commissions

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 JUIL. 2025

## DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le recrutement de Monsieur Jean-François CARILLO par voie de mutation ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi d'Agent d'exploitation ;
- SUR** proposition du Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Aménagement Développement et Déplacements ;

### D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Monsieur Jean-François CARILLO, Adjoint technique, est affecté sur le poste d'Agent d'exploitation (cotation RIFSEEP C2) au sein du Centre Technique de Veynes, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Jean-François CARILLO est fixée au Centre Technique de Veynes.

#### NOTIFICATION

**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

#### DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Jean-François CARILLO
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation du Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 JUIL. 2025

## DECISION D'AFFECTATION

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** le Comité Social Territorial du 14 février 2025 ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

### D E C I D E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, Monsieur Baptiste QUAIREAU, Ingénieur, est affecté au service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques, en qualité de Chargé de missions grands projets routiers Adjoint au chef de service Ingénierie Routière et Grands Travaux Olympiques (cotation RIFSEEP A4).

**ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Baptiste QUAIREAU est fixée à Gap, Site Saint-Louis.

#### NOTIFICATION

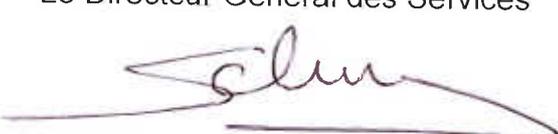
**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

#### DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Baptiste QUAIREAU
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Cellule Assemblée et Commissions

Copies :

- Paye
- Dossier